



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°246

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 27 octobre 2022. Deux avenants à la nouvelle convention collective (*encore non étendue et donc non applicable pour le moment*) ont été signés par la CFDT et la CFTC. Ces avenants font partie du toilettage de la nouvelle convention. C'est à droit constant... Rien de neuf.

L'accord sur le télétravail a été rapidement abordé. Il n'y a malheureusement rien sur le minimum de frais pris en charge par l'employeur... alors que celui-ci va faire des économies de mètres carrés et que l'inflation, notamment au niveau de l'énergie, continue de grimper.

Concernant le temps de travail, un nouveau texte va nous parvenir. Mais d'ores et déjà on sait que le forfait jour démarrera pour les cadres en 2.2 avec, au moins des salaires minimum de la grille conventionnelle majorée de 25%.

Exemple :

Bien entendu, il faudra attendre le projet d'accord. Nous y reviendrons donc...

Position	Salaires minimaux	Salaire forfait jour
2.2	2 774	3 467,50
2.3	3 201	4 001,25
etc	etc	etc

La négociation sur les minima de branche a été assez rapide. **C'est 0%.**

Les raisons en sont simples :

- Des difficultés dans les entreprises de la branche,
- L'attractivité ne dépend que des salaires,
- Il faudra attendre mars 2023.

Et pourtant, le représentant de CINOV nous explique que dans les petites entreprises, les salaires réels sont largement au-dessus des minima de branche. De qui se moque-t-on donc ? Ce serait donc les moyennes et grosses entreprises qui paieraient leurs salariés au minima de la grille SYNTEC !

Pourtant les chiffres communiqués par SYNTEC sur leur site et d'autres études font état de taux de croissance en 2022 qui varie selon les secteurs de 7% à 10%. Les secteurs se portent donc bien. Alors pourquoi ne pas partager les richesses créées ?

Il faut « imaginer » que nous sommes dans la branche de l'innovation. A l'évidence, l'innovation ne rapporte pas. Les salariés payés au minima de la branche vont continuer de voir une nette dégradation de leur vie.

Merci à qui ? Merci à Syntec et CINOV.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes